

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

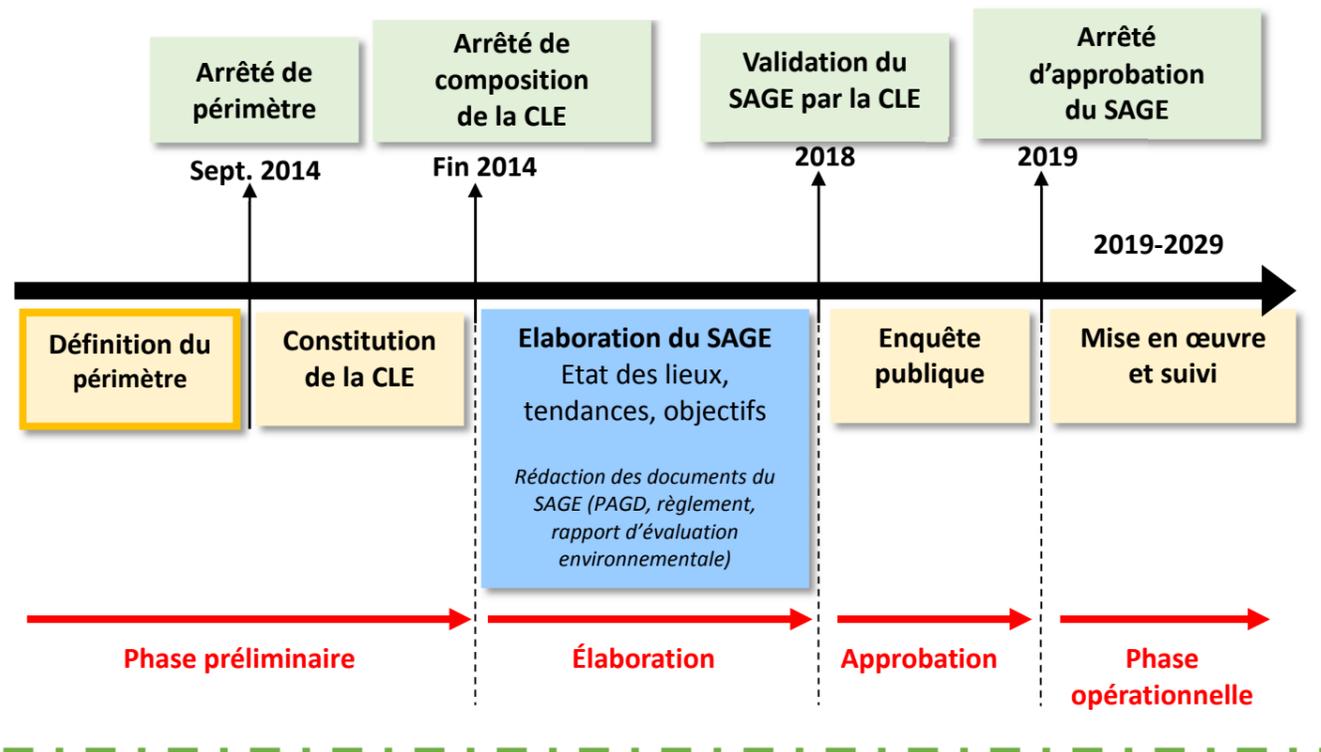
Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un outil de planification qui vise à :

- Rechercher un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages,
- Atteindre le bon état des eaux, demandé par la Directive cadre sur l'Eau,
- Fixer les grandes orientations politiques d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.

Le SAGE permet de compléter la réglementation nationale ou locale pour encadrer les usages et limiter les atteintes à la ressource et aux milieux aquatiques. Il est doté d'une portée réglementaire (opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et aux tiers).

Le SAGE est conduit, élaboré et mis en œuvre par une Commission Locale de l'Eau (CLE). Instance décisionnelle, de validation et de suivi du SAGE, la CLE, lieu d'échanges et de débats, réunit les acteurs de l'eau du territoire (collectivités territoriales, usagers, organisations professionnelles, associations, services de l'Etat et établissements publics, ...). La CLE est présidée par l'élu d'une collectivité territoriale. La CLE, ne disposant pas de personnalité juridique propre, s'appuie sur une structure porteuse pour élaborer et mettre en œuvre le SAGE.

ETAPES ET CALENDRIER PREVISIONNEL



Dossier complet :
<http://www.eptb-dordogne.fr>
 Rubrique Actions>SAGE Dordogne atlantique

EPIDOR Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

EPIDOR a été créé en 1991 par les départements du Puy de Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde. Il est présidé par M. Bernard CAZEAU, Sénateur de la Dordogne et Président du Conseil Général.

Tel : 05 53 29 17 65
 Courriel : epidor@eptb-dordogne.fr
www.eptb-dordogne.fr

EPIDOR porte l'émergence du SAGE en concertation avec les services de l'Etat et les partenaires techniques.
 Ce projet est financé par :



S.A.G.E.

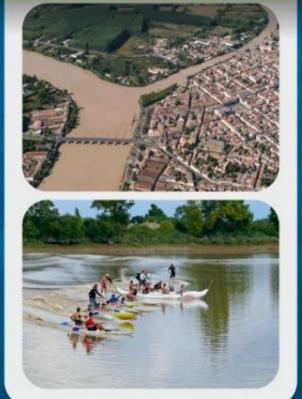
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX



DORDOGNE ATLANTIQUE

Phase préliminaire
 Consultation sur le périmètre
 Avril 2014

De Limeuil à la confluence de la Virvée



UN SAGE ISSU D'UNE VOLONTÉ LOCALE

La mise en place du SAGE Dordogne atlantique résulte avant tout d'une **volonté locale**. En effet, la Dordogne atlantique a bénéficié d'un **contrat de rivière de 2008 à 2013** porté par le Pays du Libournais, le Pays du Grand Bergeracois et EPIDOR. Outil opérationnel basé sur le volontariat, il aura permis de résoudre certains points noirs et de mobiliser plus de 40 millions d'euros en faveur de la restauration de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Pour autant, et malgré les efforts de ces 5 dernières années, certaines problématiques demeurent. Aussi, le comité de rivière a souhaité le lancement d'un SAGE afin de **poursuivre la dynamique amorcée et d'inscrire le territoire dans une « politique de l'eau »** sur le long terme. Le SAGE est ainsi apparu comme l'outil qui permettrait de créer un **cadre d'action commun**, de dénouer les éventuelles oppositions et conflits en ouvrant un **espace de discussion** et de débat, d'adopter des **règles de cohérence locale**. Le comité de rivière, instance de pilotage du contrat, s'est ainsi prononcé à plusieurs reprises favorablement à la mise en place d'un SAGE.



Sommaire

- Un SAGE issu d'une volonté locale
- Un SAGE sur l'aval du bassin de la Dordogne
- Pourquoi un SAGE ?
- Qu'est-ce qu'un SAGE ?
- Etapes et calendrier de réalisation

UN SAGE SUR L'AVAL DU BASSIN DE LA DORDOGNE

Le périmètre proposé est celui du bassin versant de la Dordogne depuis la confluence avec la Vézère jusqu'à la confluence avec la Virvée (incluse), appelé Dordogne atlantique. Ce territoire appartient à un même bassin, celui de la Dordogne. Le périmètre proposé est donc hydrographiquement cohérent. Il respecte les périmètres des SAGE voisins (Vézère-Corrèze, Dordogne amont, Isle-Dronne, Dropt, Vallée de la Garonne, Estuaire de la Gironde et des milieux associés et Nappes profondes de la Gironde) et ne laisse aucun territoire « orphelin ».

POURQUOI UN SAGE SUR LA DORDOGNE ATLANTIQUE ?

Le périmètre proposé se justifie au regard des enjeux présents sur le territoire. Le bassin Dordogne atlantique est découpé en 66 masses d'eau superficielles. Selon l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau de 2013, seuls **18 % de ces masses d'eau sont en bon état**. Les principales pressions concernent les pollutions diffuses, notamment nitrates et phytosanitaires, les modifications du régime hydrologique (écluées, suppression des crues morphogènes), l'altération de la dynamique fluviale (seuils, étangs, déséquilibre sédimentaire, ...) ou encore les déséquilibres quantitatifs. A ces pressions s'ajoutent également la régression des zones humides, la prolifération d'espèces invasives ou encore la vulnérabilité du territoire aux inondations.



Vallée de la Dordogne en aval de Libourne

Restaurer la dynamique fluviale

- Réduire l'impact des ouvrages hydroélectriques sur le régime hydrologique de la Dordogne
- Restaurer la continuité écologique
- Rétablir l'équilibre et le transit sédimentaire
- Préserver l'espace de liberté des rivières et les zones humides alluviales
- Mieux prendre en compte les enjeux de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire



Barrage de Mauzac

Préserver la biodiversité

- Restaurer la continuité écologique, notamment la libre circulation des poissons migrateurs.
- Réduire les pollutions toxiques qui perturbent la vie aquatique
- Préserver et restaurer les zones humides
- Mieux prendre en compte la préservation des milieux dans les politiques d'aménagement du territoire

Réduire la vulnérabilité aux inondations et à l'étiage

- Anticiper l'avenir en adaptant les pratiques et les usages aux phénomènes naturels
- Développer la culture du risque d'inondation sur le territoire
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux inondations
- Réduire l'occurrence des situations de crise en période d'étiage, notamment sur les affluents



Coteaux viticoles en Gironde

Améliorer la qualité des eaux

- Sécuriser et optimiser l'alimentation en eau potable
- Améliorer la qualité des eaux pour la baignade et les loisirs aquatiques
- Réduire les pollutions diffuses azotées et phytosanitaires
- Poursuivre le traitement des pollutions domestiques et industrielles
- Améliorer les conditions d'oxygénation au sein du bouchon vaseux

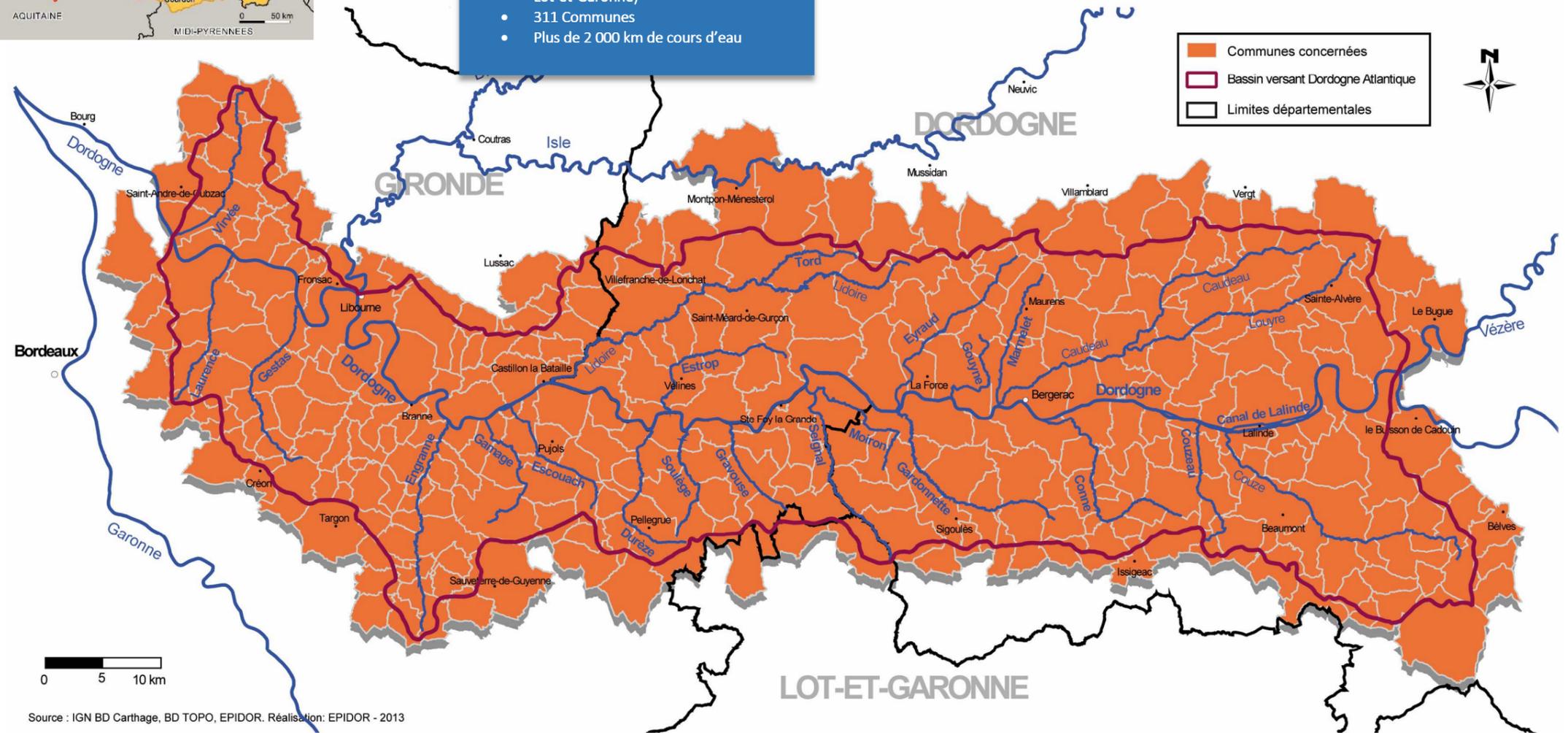


QUELQUES CHIFFRES

- 2 700 km²
- 225 000 habitants
- 1 Région (Aquitaine)
- 3 Départements (Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne)
- 311 Communes
- Plus de 2 000 km de cours d'eau

VERS UN PROJET DE TERRITOIRE

Nécessitant une approche intégrée de la gestion de l'eau



COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE SAGE DORDOGNE ATLANTIQUE

Dordogne : Alles-sur-Dordogne, Badefols-sur-Dordogne, Baneuil, Bardou, Bayac, Beaumont-du-Périgord, Beapouyet, Beauregard-et-Bassac, Beleymas, Belvès, Bergerac, Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières, Bosset, Bouillac, Bouniagues, Bourniquel, Calès, Campsegret, Capdrot, Carsac-de-Gurson, Cause-de-Clérans, Cendrieux, Clermont-de-Beauregard, Colombier, Conne-de-Labarde, Cours-de-Pile, Couze-et-Saint-Front, Creysse, Cunèges, Douville, Église-Neuve-d'Issac, Faux, Flaugeac, Fougueyrolles, Fouleix, Fraïsse, Gageac-et-Rouillac, Gardonne, Ginestet, Issigeac, Journiac, La Force, Labouquerie, Lalinde, Lamonzie-Montastruc, Lamonzie-Saint-Martin, Lamothe-Montravel, Lanquais, Larzac, Lavalade, Laveyssière, Le Bugue, Le Buisson-de-Cadoux, Le Fleix, Lembras, Les Lèches, Limeuil, Liorac-sur-Louyre, Lolme, Lunas, Marsalès, Maurens, Mauzac-et-Grand-Castang, Mescoules, Minzac, Molières, Monbazillac, Monestier, Monfaucou, Monmadalès, Monsac, Monsaguel, Montagnac-la-Crempe, Montaut, Montazeau, Montcaret, Montferrand-du-Périgord, Montpeyroux, Montpon-Ménéstérol, Mouleydier, Nastringues, Naussannes, Nojals-et-Clotte, Paunat, Pezuls, Pomport, Pontours, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Pressignac-Vicq, Prigonrieux, Queyssac, Rampieux, Razac-de-Saussignac, Ribagnac, Rouffignac-de-Sigoulès, Sadillac, Saint-Agne, Saint-Amand-de-Vergt, Saint-Antoine-de-Breuilh, Saint-Aubin-de-Lanquais, Saint-Avit-de-Vialard, Saint-Avit-Rivière, Saint-Avit-Sénieur, Saint-Capraise-de-Lalinde, Saint-Cernin-de-Labarde, Saint-Alvère, Sainte-Croix, Sainte-Foy-de-Longas, Sainte-Innocence, Saint-Félix-de-Villadeix, Saint-Georges-Blancaneix, Saint-Georges-de-Montclard, Saint-Géraud-de-Corps, Saint-Germain-et-Mons, Saint-Géry, Saint-Jean-d'Eyraud, Saint-Julien-de-Crempe, Saint-Laurent-des-Bâtons, Saint-Laurent-des-Vignes, Saint-Maime-de-Péreyrol, Saint-Marcel-du-Périgord, Saint-Marcory, Saint-Martial-d'Artenset, Saint-Martin-de-Gurson, Saint-Martin-des-Combes, Saint-Méard-de-Gurçon, Saint-Michel-de-Montaigne, Saint-Michel-de-Villadeix, Saint-Nexans, Saint-Pardoux-et-Vielvic, Saint-Perdoux, Saint-Pierre-d'Eyraud, Saint-Rémy, Saint-Romain-de-Monpazier, Saint-Sauveur, Saint-Sauveur-Lalande, Saint-Seurin-de-Prats, Saint-Vivien, Salles-de-Belvès, Saussignac, Sigoulès, Singleyrac, Thénac, Trémolat, Urval, Varennes, Vélines, Verdun, Veyrines-de-Vergt, Villefranche-de-Lonchat **Gironde** : Ambarès-et-Lagrave, Arveyres, Asques, Aubie-et-Espessas, Auriolles, Baigneaux, Baron, Bellebat, Bellefond, Belvès-de-Castillon, Beychac-et-Caillau, Blasimon, Blésignac, Bonnetan, Bossugan, Branne, Cabara, Cadarsac, Cadillac-en-Fronsadais, Camarsac, Camiac-et-Saint-Denis, Cantois, Caplong, Castelviel, Castillon-la-Bataille, Cazaugitat, Cessac, Civrac-sur-Dordogne, Coirac, Coubrayrac, Courpiac, Créon, Croignon, Cubnezais, Cubzac-les-Ponts, Cursan, Daignac, Dardenac, Daubèze, Doulezon, Espiet, Eynesse, Faleyras, Fargues-Saint-Hilaire, Flaujagues, Francs, Fronsac, Frontenac, Gardégan-et-Tourtirac, Gauriague, Génissac, Gensac, Gornac, Grézillac, Guillac, Izon, Jugazan, Juillac, La Lande-de-Fronsac, La Rivière, La Roquette, La Sauve, Landerrouat, Le Pout, Les Lèves-et-Thoumeyragues, Les Salles-de-Castillon, Libourne, Liguéux, Lustrac-de-Durèze, Loupes, Lugaigac, Lugasson, Lugon-et-Île-du-Carnay, Marcenais, Margueron, Marsas, Martres, Massugas, Mauriac, Méignans, Montignac, Montussan, Mouillac, Mouliets-et-Villemartin, Moulon, Naujan-et-Postiac, Nérigeon, Pellegrue, Pessac-sur-Dordogne, Peujard, Pineuilh, Pomerol, Pompignac, Puisseguin, Pujols, Rauzan, Riocaud, Romagne, Ruch, Sadirac, Saint-Aignan, Saint-André-de-Cubzac, Saint-André-et-Appelles, Saint-Antoine, Saint-Antoine-du-Queyret, Saint-Aubin-de-Branne, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Brice, Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Cibard, Sainte-Colombe, Sainte-Eulalie, Sainte-Florence, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Émilion, Sainte-Radegonde, Sainte-Terre, Saint-Étienne-de-Lisse, Saint-Ferme, Saint-Genès-de-Castillon, Saint-Genès-de-Fronsac, Saint-Genès-du-Bois, Saint-Germain-de-la-Rivière, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-de-Blaignac, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Léon, Saint-Loubès, Saint-Magne-de-Castillon, Saint-Michel-de-Fronsac, Saint-Pey-d'Armens, Saint-Pey-de-Castets, Saint-Philippe-d'Aiguille, Saint-Philippe-du-Seignal, Saint-Pierre-de-Bat, Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Quentin-de-Caplong, Saint-Romain-la-Virvée, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Vincent-de-Pertignas, Salignac, Salleboeu, Sauveterre-de-Guyenne, Soussac, Targon, Tarnès, Tresses, Vayres, Vêrac, Vignonet, Villegouge, Virsac, Yvrac **Lot-et-Garonne** : Loubès-Bernac, Savignac-de-Duras, Villeneuve-de-Duras